



ALERTE DE SYNDICATS DE L'EDUCATION NATIONALE SUR LA SITUATION DES ELEVES MIGRANTS

Le 18 décembre est célébrée la Journée Internationale des Migrants. C'est l'occasion, dans le monde entier, de réaffirmer et de promouvoir les droits des migrant-e-s.

En tant que personnels de l'Education Nationale, nous sommes toutes et tous concerné-e-s par la scolarisation des jeunes migrant-e-s : MNA (Mineurs non accompagnés), jeunes majeurs, enfants de familles de demandeurs d'asile ou de migrant-e-s. Nous ne voyons pas la situation s'améliorer quant à la qualité de l'accueil que nos établissements leur proposent, et aux difficultés que nous rencontrons pour être à la hauteur des besoins de ces élèves particulièrement fragiles. Au-delà de notre rôle éducatif, nous ne pouvons ignorer les obstacles quasi insurmontables que les familles et les jeunes majeurs doivent affronter pour obtenir une régularisation, un titre de séjour indispensable à la poursuite d'une scolarité normale ou d'une vie professionnelle.

En Haute-Loire, en effet, l'Etat ne remplit pas suffisamment son rôle de protection des mineurs et de scolarisation : jeunes en attente - pendant plusieurs mois ! - de reconnaissance de leur minorité, non-scolarisés, fermeture de classes d'UPE2A et des cours de FLE (situation aggravée avec le premier confinement) . De plus, pour les jeunes majeurs, l'obtention de certains titres de séjour se fait à la discrétion de la préfecture. Ainsi, de nombreux jeunes par ailleurs bien insérés et autonomes (les apprentis, par exemple) se trouvent pendant des mois ou des années en situation de précarité et sans aide sociale faute de titre de séjour. La préfecture elle-même use de procédures hautement critiquables et ne prend pas ses responsabilités alors que les jeunes ont, pour leur part, rempli toutes leurs obligations. Ainsi dernièrement, plusieurs jeunes qui avaient entrepris des démarches pour poursuivre leurs études après 18 ans ont reçu comme seule réponse de la préfecture une notification d'obligation de quitter le territoire avec, pour certains, assignation à résidence et obligation de pointer plusieurs fois par semaine au commissariat.

Depuis la crise du Covid, la situation de ces jeunes, pour certains livrés à eux-mêmes, sans possibilité de travail ou d'études, n'a fait qu'empirer. Il n'est pas acceptable que les militant-e-s et les bénévoles aient eu à assurer, à la place des services de l'état, les conséquences de cette crise sanitaire. Il ne faut pas oublier que sans les militant-e-s et les bénévoles la situation sanitaire des mineurs et jeunes majeurs isolés aurait conduit à une catastrophe sanitaire... ce n'est pas une moindre responsabilité ! Nous souhaitons être entendus et que notre implication soit reconnue. Il y a à ce jour de nombreux dossiers bloqués par les services de l'Etat, ce n'est pas acceptable, les jeunes concernés ont rempli leurs obligations et il n'y a aucune raison qu'ils ne soient pas régularisés.

C'est pourquoi, à l'occasion de la Journée Internationale des Migrant-e-s, **nous appelons à un rassemblement de protestation le mercredi 16 décembre à 14h devant la préfecture du Puy-en-Velay**. Nous demanderons une entrevue avec le préfet pour faire connaître nos préoccupations et obtenir des réponses.

Appel soutenu par : Réseau Lycéen 43, RESF 43, la Sosta.